



Dénonciation d'avoir falsifié mon accident circulation trajet tra

Par **sergiofr**, le **09/08/2013** à **17:02**

[fluo]bonjour[/fluo]
Quant le pouvoir et l'argent transforme toutes les impuissances en leur contraire.... Comment mon ex patron peut il vivre avec sa conscience. ???
Pense t'il à ce qu'il m'a fait et aux conséquences ???....
Lisez moi sous serez horrifié
Je ne lui est rien demandé il ne m'a rien offert je n'ai donc rien accepté ,
je dis la vérité alors franchement même si de longues années ce sont écoulées aujourd'hui mes blessures ne sont pas refermées j'ai donc envie de dénoncer cette injustice restée impunie , la cause de son silence et son ignorance m 'humilie et en est la raison surtout quant mes douleurs se réveillent, je l'imagine couler sa retraite dorée alors que ma vie professionnelle et physique fut sacrifiées à cause de ses actes illégaux sans soucis de réparation Il aimait être connu et remarqué j'espère qu'après ces 27 années passées il sera reconnu sous son vrai visage et identifié sous cette autre forme de patron ripou ou la malhonnêteté a davantage de classe quand elle sert à acheter des signes de respectabilités , c'est étrange que certains commettent des délits alors qu'il y a tellement de façons légales d'être malhonnête...
J'assure ces propos qui sont les miens et je jure sur l'honneur que tout ce qui est dit dans ce texte est vrai et avec beaucoup de retenues en plus..certificats et documents à l'appui....
Présentation brève..
Suite à un accident de circulation pendant mon temps de travail avec ma voiture personnelle.. en effet j'ai accepté de lui faire une livraison car il manquait ce jour là de livreur, dès qu'il a été informé de l'accident il c'est précipité à l'hôpital non pas pour prendre connaissance de l'état de mes blessures mais pour se rendre aux services des admissions ou était en état d'enregistrement l'accident et à croire que certains patrons ont tous les pouvoirs ! il a fait annuler l'admission de l' accident de la circulation dans l'exercice de mon travail et fait remplacer par un accident promenade c'est à dire hors de mon temps de travail ce qui eu pour conséquence d'être pris en charge en régime maladie au regard de la sécurité sociale , par crainte d' être pénalisé à cause de m'avoir fait livrer son client avec

mon véhicule m'a t'il dit.

RESUME :

1983, Je suis embauché dans cette entreprise de boucherie CDEC Vente de viande en gros et demi-gros pour collectivités, restaurants et particuliers à Champigny sur Marne, une douzaine d'ouvriers y travaillent dans une ambiance familiale.

Monsieur xxxxxxxx Jean Paul PDG et Monsieur René xxxxxxxx associé sont aux commandes depuis 1 an seulement c'est donc un lancement. Jamais j'en avais croisé de si bons patrons vraiment, je me suis même vu attribuer une augmentation de salaire dès mes premières heures de travail, tout était réuni pour nous donner cœur à l'ouvrage, rien était négligé que d'éloges, un apéritif à la fin du travail de 13 heures nos horaires étaient 4h30- 13 heures, repas de fin d'année avec distributions de cadeaux, primes de fin d'année et j'en passe... J'étais en charge de la fabrication de saucisses, merguez, chippolatas, un vrai travail de rapport financier pour mes patrons, des dizaines de palettes de viande sous vide – tranchée- pièces etc. en partance vers les collectivités, restaurants etc.. ; journallement par palettes entières des centaines de kilos de merguez et saucisses étaient réalisées par mes soins m'obligeant très souvent à dépasser mes horaires de travail mais peu importe, que peut on refuser à de si bons patrons..

A vue d'oeil l'entreprise prend de l'ampleur, les affaires se font, quelques années de choux gras puis peu à peu l'ambiance patronale change.. le succès, la réussite donne un goût de vouloir plus... le ton change et se fait moins familial et plus autoritaire, on inflige des règles de sévérité, les avantages aussi s'appauvrissent en quelques années seulement plus de repas de fin d'année, plus de cadeaux et.. progressivement plus de prime déjà en premier pour ceux qui avaient été absents dans l'année pour cause de maladie ou d'accident et puis généralisé à tout le monde très rapidement.

LES FAITS-LA CONCLUSION ET LES CONSEQUENCES.

Le 3 novembre 1986 alors que j'étais à mon poste de travail le chef est venu me voir m'ordonnant d'aller livrer le restaurant -Snack-Café à Champigny sur Marne car il n'y avait pas de livreur disponible ni véhicule de livraison ce qui m'obligeait à prendre ma voiture personnelle bien que j'hésitais j'ai cédé devant la supplique du chef.. et ce fut l'accident avec un autre véhicule .. Transporté sans connaissance à l'hôpital Saint Camille de Bry sur Marne par le SAMU 94 je présentais un traumatisme crânien, perte de connaissance, otéagie gauche, fracture du rocher,, des plaies occipitales à droite, des fractures 7ème – 8ème- 9ème côtes gauche... Comme je l'ai dit plus haut mon patron averti par l'hôpital s'empressa de venir accompagné de sa comptable, non pour connaître l'état de mes blessures ' bien qu'il ait fait une brève apparition au pied de mon lit d'hôpital pour me demander "ce que je foutais couché !" mais son souci était de faire annuler la déclaration d'accident du travail par un accident hors du travail inventant que je ne travaillais pas ce jour là ... ! d'un coup l'accident du travail se transforme en régime maladie au regard de la sécurité sociale, il a osé me donner " 600 euros à peine environ" pour remplacer ma voiture hors d'usage, cette somme apparue sur ma fiche de paie comme prime exceptionnelle j'ai repris le travail le 15 décembre 1986, mon état ayant entraîné une incapacité temporaire totale et là un acharnement de harcèlement a commencé contre moi tout était entrepris pour que je démissionne ..j'étais devenu gênant, mis au placard en terme de harcèlement, humiliation, agression verbale limite injurieuse en permanence surtout de Monsieur Jean-Paul ' mon patron' comme on l'appelait, humiliation, j'étais devenu une proie, un défouloir, l'homme à éliminer du circuit travail, je devais démissionner à tout prix mais j'en avais rien à me reproché j'ai donc subi mais tenu bon fort de mon mental et mon expérience par contre mes blessures me faisaient souffrir accentuées par une importante perte d'équilibre je risquais l'accident à tout moment et des accouphènes à tomber fou par moments . En 1993 j'ai subi une neurectomie vestibulaire à l'hôpital Lariboisière... destruction du nerf vestibulaire par trépanation afin de tenter une compensation de l'équilibre mais sans beaucoup de résultat .. cophose gauche ce qui veut dire que je suis sourd à vie du côté gauche.. traumatisme profond..... et à cause de cet odieux mensonge j'ai vécu une véritable galère tant dans la bataille des assurances entre expertises

contre-expertises que dans mes souffrances endurées il n'y a qu'à voir les séquelles, actes chirurgicaux, interventions etc... nourri par toutes ces souffrances mon corps meurtri n'aurait plus de défense et laisse apparaître subitement une maladie visuelle. Je suis mis en invalidité 2ème catégorie par la CRAMIF avec indemnités journalières au tarif maladie, je peux dire que j'ai connu la dureté de la vie et ma famille aussi n'oublions pas que j'avais 37 ans, j'étais marié avec deux enfants en bas âge. Je me souviens que ce cher patron m'avait dit bien avant de ne pas m'inquiéter et que les assurances paieront les préjudices ce qui fut fait bien sûr mais si peu à côté de mes souffrances endurées car pour lui il n'y avait qu'un argent qui pouvait me consoler jouant sur le fait que je lui demandais des acomptes sur salaires assez régulièrement à l'époque donc une sinistrose patente ferait oublier mes bobos .. qu'elle foutaise ! Aujourd'hui j'ai 64 ans je perçois une maigre retraite et une petite allocation d'handicapé visuel sans aucune autre allocation ni rente d'accident ni aide et je vis toujours avec des douleurs, une perte d'équilibre et les accouphènes sont toujours là. Ce patron a laissé place de son entreprise à ses enfants depuis 2005, je ne voudrai pas qu'il y ait confusion j'insiste sur le fait que c'est Monsieur Jean-Paul xxxxxxxx dont je parle et coupable en personne d'avoir camouflé mon accident de travail en régime maladie de la façon sus-citée lors de mon accident de la circulation pendant le temps de travail vers 9 heures du matin environ le 3 novembre 1986 et ses suites d'aggravations encore aujourd'hui... Le personnel de l'époque a assisté à cela mais encore.. Le Chef ' c'est lui qui m'a envoyé livrer', L'associé Monsieur xxxxx même s'il était absent ce jour là il était au courant bien sûr puis les comptables ... et tout ce petit monde se rangeait aux côtés de Mr Jean-Paul voyons... ! Pour info je suis après échapper à un cancer de la gorge je suis laryngectomisé mais je reste peiné par celui qui a été mon patron pendant 12 ans.. Que je respectais tant mais qui a osé mentir aux organismes de la sécurité sociale pour avoir dérogé à ses obligations dont le but a été de me mettre dans cette situation alors que moi je lui ai apporté tout mon devoir, tout mon courage, toute ma confiance, toute ma force, tout mon cœur et mon savoir ... n'est ce pas d'xxxxxxx qu'il m'a fait ?... Serge xxxxxxx

Par **Lag0**, le **10/08/2013** à **09:18**

Bonjour, J'avoue ne pas avoir réussi à lire jusqu'au bout. Je n'ai pas remarqué de question juridique précise dans ce message qui risque d'en décourager plus d'un de par sa longueur. Peut-être serait-il judicieux, si vous voulez avoir des réponses juridiques de refaire un message condensé où vous exposeriez clairement vos questions afin que les intervenants puissent y répondre.

Par **sergiofr**, le **10/08/2013** à **11:04**

Vous avez raison j'ai concentré ce texte merci. Le 3 novembre 1986 alors que j'étais à mon poste de travail le chef est venu m'ordonner d'aller faire une livraison bien que ce ne soit pas mon travail car il n'y avait pas de livreur disponible ni véhicule de livraison ce qui m'obligeait à prendre ma voiture personnelle. Ce fut l'accident avec un autre véhicule. Transporté sans connaissance à l'hôpital Saint Camille de Bry sur Marne par le SAMU 94. Je présentais un traumatisme crânien, perte de connaissance, otorragie gauche, fracture du rocher,, des plaies occipitales à droite, des fractures 7ème – 8ème- 9ème côtes.. Résultat.. Incapacité temporaire totale jusqu'au 15 décembre 2006.. Reprise de travail, harcelé agressé

verbalement... tout y passait mais suite aggravation en 1993 j'ai du subir une neurectomie vestibulaire à l'hôpital Lariboisière... destruction du nerf vestibulaire par trépanation afin de tenter une compensation de l'équilibre..cophose gauche je suis sourd à vie du coté gauche ..traumatisme profond, Je fut mis en invalidité 2ème catégorie par la CRAMIF avec indemnités journalière au régime maladie,rn J'avais 37 ans, j'étais marié, deux enfants en bas âge rn.Seulement voilà le jours de l'accident mon patron c'était rendu immédiatement à l'hôpital avec la comptable et fait annuler accident du travail par un accident promenade en gros que je ne travaillais car il a craint des représailles à cause qu'il m'avait fait livrer avec mon véhicule perso m'avait il dit. Voilà pourquoi j'ai perçu des indemnités journalière au régime maladie et que je ne perçois aucune rente d'accident du travail.rnAujourd'hui j'ai 64 ans je perçois une maigre retraite et une petite allocation d'handicapé visuel, aucune autre allocation ni rente d'accident et je vis toujours avec mes douleurs, une perte d'équilibre et les acouphènes sont toujours là.rn Ce patron a cédé son entreprise à ses enfants depuis 2005rnSans y croire trop y a t'il recours pour faire reconnaître la vérité c'est à dire accident du travail svp.... Merci.rn"Mais pour les pures précisions il faudra retourner à mon premier post.." merci pour l'attention que vous apporterez.rnSerge. S.